

Département du Jura

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

CLERGÉ SÉCULIER.

(Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés. — Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés. — Séminaires. — Eglises collégiales. — Eglises paroissiales et leurs fabriques. — Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.)

ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

G. I. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 11 placards et pièces imprimés, in-folio et in-4° ; 1 brochure in-12, 48 pages.

1567-1795. — Traité conclu entre Claude de la Baume, archevêque de Besançon, prince du Saint-Empire, et le chapitre métropolitain, au sujet des privilèges, prérogatives, libertés, immunités et exemptions dudit chapitre (1567, 15 février, n. st.). — Mandement de l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, relatif aux quarante-cinq propositions condamnées par le pape Alexandre VII (1666). — Procuration donnée par les chanoines du chapitre métropolitain à l'un d'entre eux, pour faire ratifier par le pape l'absolution qu'ils ont obtenue en 1664 de l'archevêque de Besançon (1668). — Mandement de l'archevêque François-Joseph de Grammont, prescrivant des prières publiques « pour les nécessités de l'Eglise, la santé du Roy, et de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, dont la conservation est si nécessaire à l'Etat et à l'Eglise (1717). » — Deux mandements des « haut doyen et chanoines de l'illustre chapitre de l'Eglise métropolitaine de Besançon, administrateurs de l'archevêché, le siège vacant : » l'un, prescrivant des prières publiques « pour le repos de l'âme de feu Son Excellence Mgr René de

JURA. — SÉRIE G.

Mornay, nommé et bullé archevêque de Besançon, ambassadeur en Portugal, abbé d'Orcamps, etc., décédé aux eaux de Bannière (*sic*), le 17 du mois de mai dernier (1721) ; » l'autre, relatif au « jubilé universel, accordé par N. S. Père le Pape Innocent XIII, en faveur de son élévation au souverain pontificat (1721). » — Mandement de « Antoine-François de Blitersvisch de Moncley, docteur en théologie, abbé de Cherlieu, vicaire général de messieurs les révérends haut doyen et chanoines de l'illustre chapitre de l'Eglise métropolitaine de Besançon, le siège archiépiscopal vacant, chanoine et grand chantre de ladite Eglise, nommé par le Roy à l'évêché d'Autun, » ordonnant de chanter un *Te Deum* dans toutes les Eglises, à l'occasion du sacre et couronnement du Roi Louis XV à Reims (1722). — Mandement de l'archevêque Honoré-François de Grimaldi, prescrivant de chanter un *Te Deum* dans toutes les Eglises, « en actions de grâces de l'heureux accouchement de la Reine, et pour demander à Dieu sa précieuse conservation, celle du Roy et des princesses, ses filles (1727). » — Lettre pastorale de l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, à l'occasion de sa nomination au siège de Besançon (1735). — Mandement du même « pour la visite générale de son diocèse (1737). » — « Instruction sur le jubilé, imprimée par ordre de Mgr

l'archevêque de Besançon, pour l'usage de son diocèse (1752). » — « Statuta seu decreta in synodo diœcesana bisuntina edita ac publicata, » 31 mai 1756. — Mandement de l'archevêque Antoine-Clériadus de Choiseul-Beaupré, relatif aux « pardons et indulgences » accordés par les papes à l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris, et à une quête en faveur de cet établissement (1758). — Consécration par le même de l'évêque de Bâle (Simon-Nicolas de Froberg), à Gy, le 12 juin 1763. — Consécration par le même de l'autel de la chapelle du château de Gy, 13 juin 1763. — Authentique d'une relique de la Sainte-Croix, émanant de François-Antoine Marcucci, patriarche de Constantinople, assistant au trône pontifical. Visa de cet authentique par l'abbé Boudret, vicaire général de Besançon (1785).